

N° 57/12.08

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 847'000.00 POUR LA REHABILITATION ET LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DANS LE SECTEUR DE LA PLACE SAINT-LOUIS, SUBSIDE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUIT



Infrastructures et énergies

Espaces publics

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 décembre 2008.

Première séance de commission : jeudi 11 décembre 2008, à 18 h 30, en salle des Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

Table des matières

1	PREAMBULE.....	3
2	ASPECT TECHNIQUE	3
	2.1 Collecteurs.....	3
	2.2 Eau potable.....	3
	2.3 Gaz naturel.....	4
	2.4 Arrosage.....	4
	2.5 Eclairage public.....	4
	2.6 Circulation.....	4
3	ASPECT FINANCIER.....	5
4	CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION	6
5	CONCLUSION.....	6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Depuis plusieurs années, nous rencontrons des problèmes d'inondation de caves de bâtiments lors de forts orages dans ce secteur. Ce phénomène est causé par le sous-dimensionnement du collecteur des eaux claires (EC) de la place Saint-Louis.

La densification des quartiers du Sablon et de Charpentiers-Nord nous impose de prendre des mesures correctives rapidement. Notre objectif est de traiter le bassin versant dans son ensemble pour la récupération des EC tout en intervenant en parallèle sur toutes les autres infrastructures communales. Bien entendu, les interventions pour ces dernières se limiteront à l'essentiel. Une fois les fouilles fermées, un rabotage de la surface dégradée de la chaussée située dans l'emprise du chantier sera effectué et un nouveau tapis posé sur toute la surface.

2 ASPECT TECHNIQUE

2.1 Collecteurs

Le collecteur EC de la place Saint-Louis est sous-dimensionné pour le débit prévu à saturation des zones. Ceci a déjà provoqué des refoulements au niveau du carrefour de la rue Saint-Louis et de l'avenue des Pâquis. Le récent raccordement à ce réseau EC du secteur rue du Sablon - rue Saint-Louis, ainsi que le futur développement du secteur Charpentiers-Nord nous conduisent à devoir renforcer la capacité de cet ouvrage.

Le réseau existant sera doublé par un nouveau collecteur Ø 800 mm de l'avenue des Pâquis jusqu'au quai Lochmann. Les EC des rues Saint-Louis et des Charpentiers seront dirigées dans ce nouvel ouvrage.

Le tronçon de collecteur existant en PVC Ø 700, encore en bon état, sera maintenu sans modification. Le tronçon existant en béton Ø 500 sera chemisé car il n'est plus étanche et présente des problèmes de jointoiment. Cet ouvrage est conservé pour évacuer les EC des secteurs de la rue de Couvaloup, de la rue des Fossés et de la place Saint-Louis.

Le secteur Est de l'avenue des Pâquis sera mis en séparatif. Les EC seront raccordées au nouveau collecteur de la place Saint-Louis. Les eaux usées (EU) restent raccordées au collecteur EU de l'avenue des Pâquis après réfection.

2.2 Eau potable

La conduite partant dans le trottoir "Jura" de la rue de Lausanne est en fonte grise DN 100. Cette ancienne conduite (années 60) ne répond plus aux prescriptions de l'ECA ainsi qu'au plan directeur.

Les conduites traversant les chaussées dans le bas de la place Saint-Louis sont en fonte ductile à vis. Moins ancien que la fonte grise (fin des années 70), ce matériau nous pose néanmoins de sérieux problèmes (corrosion), ceci aussi dans d'autres endroits de la ville. C'est pourquoi il est judicieux de profiter de l'ouverture de fouilles pour changer les traversées de chaussée afin d'éviter de devoir intervenir dans quelques années, en urgence et à grands frais, à cet endroit où le trafic est très chargé.

Les tuyaux existants seront remplacés par des nouveaux tubes en polyéthylène PE Ø 180 (longueur = 40 m') et Ø 160 (longueur = 25 m') et raccordés aux conduites situées dans la rue de Lausanne et la place Saint-Louis.

2.3 Gaz naturel

Le calcul (dimensionnement) du réseau gaz a démontré que l'acquisition de nouveaux gros consommateurs devenait problématique dans le bas de la vieille ville car la capacité actuelle du réseau ne permet plus d'alimenter de nouvelles grosses puissances.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir, en parallèle aux conduites d'eau potable, la pose de conduites gaz en attente qui permettront de renforcer le réseau de la vieille ville.

Des conduites en polyéthylène PE Ø 200 sont donc projetées sur une longueur de 70 mètres.

2.4 Arrosage

L'arrosage avec de l'eau du lac en lieu et place d'eau potable est réalisé dès que c'est possible. Dans le cadre de travaux d'assainissement, le réseau d'arrosage est complété, comme par exemple, ceux effectués à la rue du Bluard.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la politique globale de la Ville pour la préservation des ressources naturelles et de son engagement dans le développement durable.

Dès lors, une conduite en attente pour compléter le réseau d'eau d'arrosage sera posée pour permettre, dans le futur, d'arroser avec de l'eau du lac, les surfaces plantées le long de la rue des Charpentiers, de la place Saint-Louis, de l'Hôtel de police et celles de Charpentiers Nord.

Pour garantir l'amenée d'eau pour la rue des Charpentiers et la place Saint-Louis, une longueur de 200 m² de tuyau PE, Ø 140 mm est posée.

2.5 Eclairage public

Les tubes existants comportent l'éclairage public, le réseau de communication et de données communales, ainsi que le réseau de gestion des bornes d'accès à la Grand-Rue et dans l'idée de gestion ultérieure des places de parc.

Les mâts et luminaires d'éclairage public sont vétustes sur l'avenue des Pâquis (forte rouille) et ont plus de 20 ans sur la place Saint-Louis. Vu le mauvais état des deux mâts d'éclairage public de l'avenue des Pâquis, ils seront remplacés, ainsi que les luminaires usagés, par du matériel plus performant et moins gourmand en énergie. Après sondage, le mât côté Saint-Louis 2 sera remplacé si nécessaire, mais les luminaires seront remplacés par du matériel de même type qu'à l'avenue des Pâquis.

Des tubes seront posés en attente dans la fouille de la place Saint-Louis, en vue d'aménagements futurs.

2.6 Circulation

La circulation sur la place Saint-Louis sera maintenue lors des travaux par une réalisation en étape.

3 ASPECT FINANCIER

<i>Devis estimatif des travaux</i>	Ouvrage global	
	Montant	Total TTC
Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées		571'000.00
- Génie civil	568'000.00	
- Curage, contrôle par télévision, intervention par robot	3'000.00	
Electricité (éclairage public)		59'500.00
- Génie civil	38'000.00	
- Appareillage	21'500.00	
Eau potable		56'500.00
- Génie civil	24'000.00	
- Appareillage	32'500.00	
Gaz naturel		51'000.00
- Génie civil	24'000.00	
- Appareillage	27'000.00	
Eau d'arrosage		47'500.00
- Génie civil	24'000.00	
- Appareillage	23'500.00	
Signalisation		11'000.00
- Signalisation verticale et marquage	11'000.00	
Frais divers		10'500.00
- Assurances	7'000.00	
- Expertise immeubles	2'500.00	
- Publication	1'000.00	
Divers et imprévus		40'000.00
- Divers et imprévus environ 5%	40'000.00	
Total		847'000.00

Subside ECA de ~ CHF 5'000.00 non déduit.

Prestations fournies par les services communaux

- | | | | |
|--|----------|----------------------|-----------------------|
| - Main-d'œuvre et pose de l'appareillage | EAU | CHF 14'600.00 | |
| | GAZ | CHF 12'200.00 | |
| | EP | CHF 9'600.00 | |
| | Arrosage | <u>CHF 10'600.00</u> | CHF 47'000.00 |
| - Etude, projet, direction des travaux | | | <u>CHF 94'000.00</u> |
| | | | <u>CHF 141'000.00</u> |

Un montant de CHF 600'000.00 figure au plan des investissements. Celui-ci avait été fixé sur la base d'un avant-projet. Le projet définitif englobe la mise à niveau des infrastructures dans ce secteur après analyse détaillée.

4 CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 847'000.00 pour la réhabilitation et le renforcement des infrastructures communales dans le secteur de la place Saint-Louis, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 42'350.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2008.

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella

Annexe : un plan